



Commune des Avirons

Extrait N° 18 / du procès-verbal des
délibérations du Conseil Municipal

Séance ordinaire du 18 décembre 2020

L'an deux mil vingt, le 18 décembre à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune des AVIRONS, légalement convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de **Monsieur Eric FERRERE, Maire**.

NOTA :

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le

22 DEC. 2020

que la convocation du Conseil a été faite le **09 décembre 2020** et que le nombre des membres en exercice étant de **33**, le nombre des membres présents est de **28**.

Pour le Maire absent,
Le 1^{er} adjoint



Alphonse HOARAU

Présents : M. Eric FERRERE – M. Alphonse HOARAU – Mme Line Rose BAILLIF – M. Jean Daniel DENNEMONT – Mme Christelle ETHEVE-VADIER – M. Fabrice PAYET – Mme Reine Claude ROPAULD LENCLUME – M. Frédo FERRERE – Mme Nadia ROCHE LESQUELIN – M. Jean Hugues LESQUELIN – M. Pierrot CANTINA – Mme Patricia QUICLET – Mme Nathalie CALTEAU – M. Jean Max ROPAULD – Mme Marcella MAZEAU – Mme Lise Marie DANDIN – M. Bruno CORÉE – M. Jean Christophe HOAREAU – M. Laurent LENCLUME – Mme Julia DUBOURG BEGUE – M. Stéphane VARCOURT – Mme Julie Rose MEZINO – M. René VLODY – Mme Colette ANELARD CADERBY – Mme Annick SEVERIN – Mme Roseline LUCAS – Mme Suzette RIVIERE – M. Raphaël RIVIERE.

Procurations : M. Régis BOURDIL a donné mandat à M. Alphonse HOARAU – Mme Suzie CUVELIER a donné mandat à Mme Line Rose BAILLIF – Marie Hélène RICQUEBOURG a donné mandat à Mme Nadia ROCHE LESQUELIN (à l'exception de l'affaire n° 12) – Mme Christine BARET a donné mandat à M. Frédo FERRERE.

Absent : M. Paul FORT.

Secrétaire : Le Maire propose la candidature de **Madame MEZINO Julie Rose** comme **secrétaire de séance**. Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales et à l'unanimité, **MEZINO Julie Rose** est désignée pour en assurer les fonctions.

- ❖ **Mme Lise Marie DANDIN** est arrivée à la mise en discussion de l'affaire n° 2.
- ❖ **M. le Maire** a quitté la salle au moment de la mise au vote de l'affaire n° 15.
- ❖ **M. Fabrice PAYET** a quitté la salle au moment de la mise au vote de l'affaire n° 15.
- ❖ **M. Alphonse HOARAU** a été désigné président de séance au moment de la mise au vote de l'affaire n° 15.
- ❖ **M. le Maire** a quitté la salle au moment de la mise au vote de l'affaire 15.
- ❖ **M. le Maire** a repris la présidence de la séance à l'affaire n°16.

& &
&

Hôtel de Ville

AFFAIRE N° 18 / SPL Avenir Réunion

- Rapport du mandataire Exercice 2019

En application de l'article L1524-5 du CGCT, le Conseil Municipal doit se prononcer sur le rapport annuel du représentant de la Commune au Conseil d'Administration de la SPL Avenir Réunion.

Le document correspondant est joint à la présente délibération.

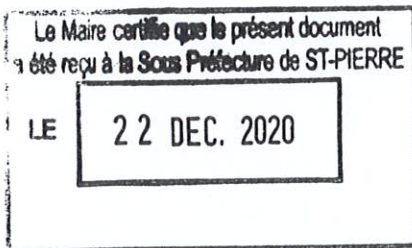
Après discussions, le Conseil Municipal **prend acte** du rapport annuel du représentant du Conseil d'Administration de la SPL Avenir Réunion pour l'exercice 2019, tel que joint en annexe.

Et les membres ont signé.

Pour expédition conforme,

Pour le Maire absent

Le 1^{er} Adjoint



MAIRIE DES ANIENS
ILE DE LA REUNION

Alphonse HOARAU